



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la SAVOIE

Mairie de la Chapelle du Mont du Chat

Tél : 04 79 25 20 34 – Courriel : chappellemontduchat@gmail.com
192 rue du Solan – chef lieu – 73370 La Chapelle du Mont du Chat

Date de la convocation

20/10/2022

Séance du jeudi 27 octobre 2022

10 Membres en exercice

07 Membres présents

03 pouvoirs

10 Membres votants

L'an deux mil vingt deux et le 27 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de M. Bruno MORIN, Maire.

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le **compte rendu** des séances du conseil municipal. Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme une suppression tant de l'obligation de **tenue** que de l'obligation d'**affichage** du compte rendu des séances du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la **liste des délibérations**, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 09 juin 2022 que la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera effectué sous forme électronique sur le site de la commune.

N°	DELIBERATIONS/Objet	
076-2022.10.27	DENEIGEMENT Viabilité hivernale Convention de déneigement saison 2022/2023	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
077-2022.10.27	Ecoles Participation aux frais de fonctionnement de scolarisation entre communes Commune de BOURDEAU	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
078-2022.10.27	Ecoles Participation aux frais de fonctionnement de scolarisation entre communes Commune du BOURGET DU LAC	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
079-2022.10.27	Travaux Mise en conformité de la Défense incendie Tranche 05, Avenant n° 02 au marché initial	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
080-2022.10.27	Ressources Humaines Règlement du temps de travail dans la FPT (1607 heures/an) et suppression des régimes dérogatoires	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
081-2022.10.27	Remboursement des frais engagés par les élus	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
082-2022.10.27	Congrès des Maires de France 22 au 24 novembre 2022 Remboursement des frais engagés par les élus	<i>Approuvée à l'unanimité</i>